



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 29 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Délivrance d'une autorisation de forages de géothermie profonde sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden à Electricité de Strasbourg

Le fossé rhénan est une région dont la géologie est propice au développement de la géothermie profonde. Les forages de Soultz-sous-Forêt et ceux de Rittershoffen ont démontré le potentiel géothermique de la région. Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet de projets de géothermie profonde, s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique et énergétique de notre pays.

En particulier, la société Electricité de Strasbourg (avec le concours de sa filiale «és-géothermie») a déposé auprès du Préfet du Bas-Rhin une demande d'autorisation pour la réalisation de forages de géothermie profonde sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

Afin de s'assurer que les opérations prévues par l'exploitant étaient à même de garantir la maîtrise des risques pour l'environnement, l'État a fait procéder à une tierce-expertise indépendante du dossier, par des experts miniers. La société Électricité de Strasbourg a dû compléter son dossier, afin de prendre en compte les demandes du tiers-expert.

Ce projet de géothermie profonde a fait l'objet d'une importante mobilisation citoyenne, légitime au regard des enjeux que représente cette nouvelle forme d'énergie pour le territoire du Bas-Rhin. Les craintes du public ont pu s'exprimer, et des réponses ont été apportées tout au long de la procédure d'instruction. La participation du public a été assurée, notamment au travers d'une enquête publique qui s'est déroulée du 15 avril au 18 mai 2015. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet. Le dossier a été présenté au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Bas-Rhin le mercredi 2 septembre 2015 et a fait l'objet d'un avis favorable du conseil.

Aussi, sur la base de ces avis, le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin a décidé d'autoriser le projet, en imposant des obligations techniques à l'exploitant, afin de maîtriser les risques liés à cette activité. Il est prévu en particulier, afin de maîtriser le risque de micro-sismicité, de limiter et contrôler en permanence la pression d'injection de fluide. Un réseau de surveillance devra être installé, et les travaux seront arrêtés dès l'apparition d'éventuelles difficultés. Des contrôles devront être effectués à toutes les étapes du forage, avant de poursuivre les opérations. Le chantier fera par ailleurs l'objet de contrôles réguliers de la police des mines.

Pour assurer l'information du public sur les travaux, l'exploitant s'est engagé à réaliser une information du public en temps réel sur les étapes d'avancement des opérations. Par ailleurs, les rapports d'inspection de la police de mines seront publiés sur Internet, et des bilans d'avancement des opérations seront régulièrement présentés à une commission de suivi, associant services de l'État, élus et associations, garantissant le droit à l'information des citoyens.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>